

Restitution de l'allocation de rentrée

Récupérez vos allocations de rentrée scolaire conservées à la Caisse des Dépôts

Vous êtes bénéficiaire d'une allocation de rentrée scolaire ? Vous avez été confié(e) à un service d'aide à l'enfance ou une structure d'encadrement ? Conformément à la loi, la Caisse des Dépôts a conservé vos allocations de rentrée déposées jusqu'à votre majorité. À 18 ans, vous pouvez récupérer votre argent déposé à la Caisse des Dépôts. La Caisse des Dépôts met votre disposition, un site internet sécurisé pour récupérer votre allocation de rentrée scolaire : <https://consignations.caissedesdepots.fr/mon-compte/>

Pourquoi y adhérer ?

- Démarche en ligne simple et rapide
- Espace personnel sécurisé
- Réception plus rapide et de façon automatique du récépissé de votre demande de restitution
- Suivi de l'avancement de votre demande en toute simplicité
- Réduction des coûts (papier et frais postaux)

La demande de restitution en ligne en 3 étapes

1. Comment récupérer votre allocation de rentrée ?

- Créez votre compte sur le site sécurisé : <https://consignations.caissedesdepots.fr/mon-compte/>
- Remplissez la demande de restitution de votre allocation de rentrée
- Joignez votre pièce d'identité (recto/verso) en cours de validité, un relevé d'identité bancaire (RIB) à vos nom et prénom et la copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois, en veillant à la bonne lisibilité des documents

2. Comment bien remplir votre demande ?

- Lors de la création de votre demande et afin d'optimiser le délai de traitement de votre demande, il est fortement recommandé de saisir votre numéro d'allocataire CAF ou le n° de groupement familial MSA

3. Comment suivre la prise en compte de ma demande ?

- Recevez l'accusé de réception de votre demande par mail et retrouvez-le dans votre espace personnel
- Suivez l'avancement de votre demande grâce au tableau de suivi
- Disposez de votre justificatif de paiement dès validation de votre demande par nos équipes de gestion

EN SAVOIR EN +

Besoin d'aide ?

Nos conseillers sont à votre écoute pour toutes questions relatives à la création du compte en ligne au 01 58 50 89 88 du lundi au vendredi de 9h00 à 11h45 et de 13h00 à 16h00 (prix d'un appel local)

Procédure de restitution (en ligne ou par courrier)

<https://consignations.caissedesdepots.fr>

- "Récupérer votre argent consigné"
- puis "Récupérez vos allocations de rentrée scolaire"